



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 Juin 2011

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

S. D. C. I. :

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I.) élaboré par la préfète avec les parlementaires et les présidents des Communauté de Communes en vertu de la Loi de réforme des collectivités locales du 16 décembre 2010. Il répond aux objectifs suivants :

- couverture intégrale du territoire par des EPCI (*type Communauté de Communes*);
- rationalisation des périmètres des EPCI
- réduction du nombre de syndicats intercommunaux existants.

Notre Communauté de Communes n'a pas d'objectif imposé à atteindre mais elle est concernée par des orientations à étudier, telle que la possibilité de regroupement entre Gevrey et la Communauté de Communes du Sud Dijonnais (St Philibert).

La Communauté de Communes de Gevrey Chambertin, consultée elle aussi pour avis, n'a pas encore rendu de réponse. La commune se prononcera dans la logique de la réponse de la Communauté de Communes.

SI CE CO :

Le SI CE CO, appelé à se prononcer sur le SDCI, adopte une motion afin d'amender le projet et il invite les communes adhérentes à le soutenir dans cette action.

Après avoir pris connaissance du contenu de la motion, le Conseil Municipal vote à main levée et approuve de façon unanime la motion adoptée lors du comité syndical du 25 mai 2011.

Sollicité également pour avis, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion des communes de Châtillon sur Seine et Rougemont au SI CE CO.

VOIRIE RUE DE LA COMBE ET DE LA MONTAGNE

Le Maire donne lecture d'une pétition émise par les habitants de la rue de la Combe relative à la rénovation de la voirie.

Pour cette voie, ainsi que pour la rue de la Bidaude, il avait été prévu leur réfection complète en 2010, à la suite du chantier eau et gaz. Une estimation a été demandée à la DDE et le dossier de subvention a été fait en ce sens. Suite aux retards pris dans les travaux, cette réfection a été reportée en 2011. Lors de la réception des travaux gaz, est apparu un litige entre la commune, GRDF et le SI CE CO. En effet, la réfection de la rue de la Montagne était exclue de la convention signée entre GRDF et le SI CE CO sans que la commune n'en ait été préalablement informée. Ceci a contribué à retarder le lancement de la suite d'autant que, dans l'intervalle, la DDE est devenue DDT et n'a plus la possibilité d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie d'un montant supérieur à 30 000,00 €.

Il est admis que ces rues sont en très mauvais état après l'installation des canalisations de gaz et très exposées au phénomène d'érosion.

Compte tenu de la complexité des procédures et des délais réglementaires à respecter incompatibles avec le degré d'urgence lié aux risques d'érosion, il est envisagé de procéder le plus rapidement possible à la réalisation d'un revêtement provisoire soit sur l'ensemble de la rue de la Combe et de la Bidaude, soit en reprises ponctuelles des fouilles en attendant le réaménagement complet de la chaussée.

De même, sans possibilité de négociation avec le SICECO et GRDF, il convient maintenant de reboucher les tranchées consécutives à l'installation du gaz dans la rue de la Montagne où là, un enrobé définitif à chaud devra être réalisé sur les tranchées latérales et transversales existantes.

Des devis sont demandés en ce sens et si les montants sont supérieurs à 4 000,00 € et inférieurs à 90 000€, le Conseil Municipal décide dans ce cas, d'effectuer un appel public à concurrence à procédure adaptée par le biais d'une annonce dans le journal du Bien Public et sur la plate forme e-Bourgogne du conseil Régional, par voie dématérialisée.

Le Conseil Municipal autorise le maire à effectuer toutes les démarches relatives à ces opérations et à signer les devis et marchés qui s'y rapportent.

RÉAMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE RUE DE LA COMBE

- LEVÉ TOPOGRAPHIQUE

Afin de procéder au réaménagement complet de voirie dans la rue de la Combe et de la Bidaude, et de constituer le règlement de consultation de l'opération, il est nécessaire de faire établir un levé topographique de ces deux rues par un géomètre expert. Trois professionnels seront contactés au plus tôt pour cette mission.

- BUREAU D'ÉTUDES

Dans le cadre de l'opération de réaménagement de la voirie rue de la Combe et rue de la Bidaude, le Conseil Municipal décide de faire appel à un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre des travaux. Cette mission fera l'objet d'un appel public à la concurrence par voie d'annonce dans le journal du Bien Public et par voie dématérialisée sur la plate-forme e-Bourgogne.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches relatives au choix du bureau d'études et à signer le marché de maîtrise d'œuvre et ses pièces.

- MARCHÉ DE VOIRIE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le réaménagement complet de la voirie dans la rue de la Combe et la rue de la Bidaude en finalité des travaux d'installation de conduites d'eau et de gaz effectués précédemment.

Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au Budget Primitif de 2011.

Dans la phase de préparation, Il est opportun d'une part, de prévenir tous les riverains qu'il est encore temps de réaliser d'éventuels branchements gaz avant la période de trois années pendant laquelle aucune réouverture de chaussée ne sera autorisée. D'autre part et parallèlement, le problème de l'érosion en fond de combe avec adjonction d'un avaloir et puits perdu sera traité en coopération avec la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin.

Compte tenu de l'estimation d'un montant de 102 716 € fournie par les services de la DDT, Un appel public à la concurrence sera lancé par voie d'annonce dans le journal du Bien Public et par voie dématérialisée sur la plate-forme e-Bourgogne. Les marchés seront passés selon la procédure adaptée avec appel d'offres ouverts (*article 28 du CMP*).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches relatives au choix des entreprises et à signer le marché de travaux de voirie et ses pièces.

ADHÉSION AU G.I.P.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'adhésion au G.I.P (groupement d'intérêt public) ayant pour objet de développer une plate forme électronique de services dématérialisés fournis aux usagers par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics ;
- de désigner Monsieur Gérard TARDY en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP et Monsieur François DE LA GRANGE en tant que membre suppléant ;
- d'autoriser le maire à signer la convention constitutive.

RUE DE LA BUSSIÈRE, SOUTERRAIN PRIVÉ

Les travaux de voirie sont réalisés dans la rue de la Bussière, hors bâti. L'ordre de suspension est donné pour attendre la position de la Communauté de Communes à propos du remplacement de la conduite d'eau et de l'installation d'une borne incendie. Un devis demandé au cabinet Merlin s'élève à 35000,00€ pour le remplacement de la conduite d'eau et l'extension de la défense incendie.

La décision de savoir si la commune autorise le Domaine DUJAC à réaliser un souterrain sous la rue de la Bussière pour rejoindre deux caves de sa propriété est portée au vote. La réponse est unanimement favorable sur le principe. Reste à définir la convention relative à cette servitude, laquelle sera élaborée par un avocat spécialisé à la charge du demandeur.

VENTE MAGNIEN FRÉDÉRIC

Concernant la demande d'achat d'une parcelle communale par le Domaine Frédéric MAGNIEN, et après réunion des joignants et du groupe de travail constitué dans ce but, la décision de savoir si la commune accepte la vente est portée au vote et reçoit un avis favorable de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, l'engagement de préserver l'érosion étant assuré ainsi qu'un aménagement paysager des ouvrages.

Le Conseil Municipal accepte la vente de la parcelle cadastrée AB 287, lieudit « Les Chaffots », superficie de 5 a 28 ca, au prix fixé par le service des Domaines, soit 90 €, frais à la charge du demandeur, et autorise le maire à signer l'acte notarié auprès de Maître TAICLET, notaire à Nuits Saint Georges.

Le Conseil Municipal demande que son aval soit donné aux différentes étapes de la réalisation du projet par l'intermédiaire du maire.

EGLISE

Les travaux de l'église pour la tranche C arrivent à leur fin. Cependant, compte tenu des dégradations importantes des toits des collatéraux du clocher, occasionnées par les échafaudages, il paraît opportun de les reprendre entièrement. Les tuiles cassées seront remplacées gratuitement par l'entreprise mais le lattage et la pose d'une sous toiture pourrait être réalisée aux frais de la commune. Aussi, la commission travaux a approuvé dans cette optique un devis, demandé à l'entreprise UTB, pendant que les échafaudages sont encore installés. Le Conseil Municipal accepte le devis de U.T.B. d'un montant de 3255,10 € hors taxes, soit 3 893,10 € TTC.

CHEMIN DE CURLEY

Après réunion du groupe de travail constitué sur la question de l'utilisation du Chemin de Curley comme sortie des véhicules lors du Salon National du Cheval qui aura lieu en septembre 2011, le Conseil Municipal prend connaissance des conclusions du rapporteur et accepte à l'unanimité l'aménagement du chemin de Curley à la charge de l'organisateur de la manifestation, FORCEXPO, pour une utilisation à sens unique, pour cette manifestation annuelle. Des barrières seront installées pour en condamner l'accès en dehors de ce jour là.

COMMISSION BÂTIMENTS

La commission bâtiments s'est réunie et a étudié les questions suivantes :

- deux architectes ont été contactés pour l'aménagement du hangar MAZOYER en local technique communal.
- Un appel public à la concurrence est lancé pour la maîtrise d'œuvre des travaux de l'église, tranche A, chœur et abside.
- L'opportunité de conserver l'ancienne propriété FRANCOIS, estimée par le service des Domaines à 57 000,00€, pour laquelle deux demandes d'achat ont été formulées.

ROND-POINT

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un document transmis par M. Hubert LIGNIER, relatif à l'aménagement du rond point. Les plans font état d'une disposition différente de celle adoptée par le Conseil Municipal ce qui implique une emprise des terrains complètement autre. Cette esquisse aurait été la bienvenue et utilisée dans la démarche de recherche de la meilleure possibilité si elle était parvenue avant que le dossier technique ne soit validé et les emprises foncières déjà achetées.

QUESTIONS DIVERSES

- Faits divers de la gendarmerie, analyses d'eau conformes.
- Le recensement de la population aura lieu en janvier 2012. Deux personnes sont engagés dans la fonction d'agents recenseurs.
- Recollement des effectifs des enfants inscrits à l'école pour la rentrée 2011/2012.
- Concours des Maisons fleuries à Chambolle Musigny le 04/07/2011 à 18h et à Morey Saint Denis le 11/07/2011 à 18h.
- Lecture d'une lettre de Mme CASTAGNIER J. relative à l'envahissement des tracteurs sur les parkings de la rue des Jardins.
- Organisation de la fête nationale du 14 juillet : réunion des conseillers le 29/06/11, à 18h30.

Prochain Conseil Municipal le 27/07/2011, à 19h00 en séance publique